

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT  
*l'extension et la transformation des locaux de la Police municipale à la rue du Valentin à  
Yverdon-les-Bains.*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Police municipale, en place depuis 1971 à la rue du Valentin 12, fait face depuis plusieurs années à un manque chronique d'espace, ses locaux n'ayant jamais été réadaptés. L'arrivée de nouveaux agents en 2011, de même que la mise en œuvre d'une police régionalisée durant les prochaines années accentuent ce problème. Le corps de police occupe actuellement une surface de 720 m<sup>2</sup> pour un effectif de 60 collaborateurs qui va progressivement augmenter pour permettre l'ajustement aux standards fixés par la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV). A cela s'ajoute encore le fait que la réforme CODEX (nouvelle procédure pénale) impose l'aménagement de nouveaux locaux d'audition afin que les avocats puissent intervenir dès la première heure.

L'opportunité se présente aujourd'hui pour la Police municipale d'augmenter la surface de ses locaux de 580 m<sup>2</sup> dans l'immeuble qu'elle occupe actuellement, suite au départ de la Gendarmerie. Les négociations entamées avec le propriétaire de l'immeuble permettent une prise de possession rapide des nouvelles surfaces, au 15 juin 2011. Le prix annuel de location au m<sup>2</sup> est fixé à frs 179.- portant le prix global annuel de location (y compris les frais de chauffage) à frs 340'000.- (actuellement frs 210'000.-). Les frais d'aménagement nécessaires pour ces nouvelles surfaces s'élèvent à frs 640'000.- TTC, dont il faut déduire la participation du propriétaire à concurrence de frs 100'000.-, soit un coût pour la commune de frs 540'000.-. Les charges annuelles d'exploitation qui comprennent les charges financières, les locations supplémentaires, les frais d'entretien et les amortissements s'élèvent à frs 236'800.-.

Le projet élaboré pour permettre l'agrandissement des locaux occupés par la police municipale l'a été dans la perspective de son déménagement, d'ici 5 à 10 ans, dans un nouvel hôtel de police.

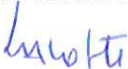
Il est prévu de commencer les premiers travaux d'extension durant les mois de juin et juillet 2011, leur achèvement étant planifié pour le mois de février 2012.

Compte tenu de l'urgence liée à une opportunité immédiate et de la nécessité pour la Police municipale de pouvoir disposer de locaux appropriés à ses besoins, la Municipalité fait application de la clause d'urgence, article 49 du règlement communal de la Municipalité, dans l'attente d'un préavis ultérieur sur le même objet.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
D. von Siebenthal

La Secrétaire :  
  
S. Lacoste